

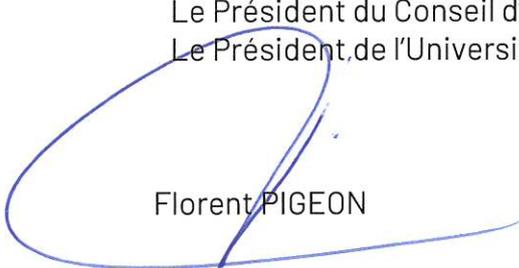
Conseil d'administration
Séance du 29 avril 2024

ACTE ADMINISTRATIF 18/2024	Projet de rapprochement ENSASE-UJM
-------------------------------	------------------------------------

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés du Code de l'Éducation
Vu l'article L719-7 du Code de l'Éducation
Vu l'ordonnance n°2018 -1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
Vu l'avis du Conseil Académique lors de la séance du 11 avril 2024
Vu l'avis du Comité Social d'administration lors de la séance du 15 avril 2024

Le Conseil d'Administration approuve le principe d'intégration de l'ENSASE sous forme d'établissement composante de l'Université Jean Monnet et la transformation de l'UJM en Etablissement Public Expérimental dont les statuts feront l'objet d'un vote lors d'un prochain Conseil d'administration.

A Saint Etienne le 29 avril 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université



Florent PIGEON

Membres présents	22
Membres représentés	6
Membres votants	28

POUR : 24

CONTRE : 3

ABST : 1